



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0336

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Sathonay Camp**

objet : **Reconversion de l'ancien camp militaire - ZAC Castellane et voiries primaires d'accompagnement - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel**

Rapporteur : Monsieur Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguot, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0336**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Reconversion de l'ancien camp militaire - ZAC Castellane et voiries primaires d'accompagnement - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de reconversion urbaine du camp militaire de Sathonay Camp s'articule autour de deux opérations d'aménagement :

- une extension du centre-bourg sur la partie nord du site, réalisée sous la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dite Castellane créée par délibération du conseil de Communauté en date du 11 septembre 2006, avec environ 550 logements, des commerces et des équipements publics, sur une surface d'environ 11,6 hectares,
- l'implantation d'un pôle régional de gendarmerie sur la partie sud du site, en trois îlots de tailles différentes (gendarmerie, mess, îlot dédié aux 500 logements familiaux des gendarmes), sur une emprise totale d'environ 15,7 hectares.

Ce projet de reconversion urbaine a fait l'objet d'une concertation préalable dont les modalités et les objectifs ont été définis par délibération du conseil de Communauté le 7 juillet 2003. La concertation s'est déroulée du 15 septembre 2003 au 1er juin 2006 et elle a donné lieu à un bilan favorable au projet, approuvé par délibération en date du 10 juillet 2006.

La reconversion urbaine du site militaire a débuté en 2007 avec la réalisation des équipements primaires structurants (voiries et bassin de rétention des eaux pluviales) qui ont été livrés respectivement en avril et septembre 2008.

Les travaux primaires complémentaires du secteur de l'axe vert devraient être engagés, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, pour un montant estimé à 2,8 M€ TTC.

Les travaux d'aménagement de la ZAC Castellane devraient démarrer après désignation de l'aménageur auquel sera concédée l'opération.

Etant donné la nature et le montant des travaux, l'aménagement des espaces publics et réseaux de la ZAC Castellane et du secteur de l'axe vert a été soumis à enquête publique au titre de la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983.

L'enquête publique s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2008 à la mairie de Sathonay Camp et à l'hôtel de Communauté, selon les modalités définies par l'arrêté du 28 avril 2008.

Considérant notamment que :

- les nouvelles voiries prévues, ainsi que l'aménagement de celles entourant la ZAC Castellane, faciliteront la circulation à l'intérieur de la commune et que le maximum de réseaux a été prévu pour faciliter le fonctionnement des zones habitables prévues sur la ZAC ainsi que dans le pôle régional de gendarmerie,

- ce projet d'aménagement améliore de façon notable le site du boulevard Castellane (aménagement d'un mail) et préserve les vues sur les Monts d'Or,

- les espaces verts et naturels actuellement sur le site militaire de la ZAC seront en grande partie conservés et même, pour certains secteurs (axe vert), étendus,

monsieur le commissaire-enquêteur a émis dans ses conclusions un avis favorable sans réserves à ce projet d'infrastructures de la ZAC Castellane et de l'axe vert.

Cet avis est assorti de recommandations diverses qui seront étudiées prochainement par les services communautaires en lien avec la mairie de Sathonay Camp et le Sigerly.

Par ailleurs, l'article L 126 du code de l'environnement précise que, lorsqu'un projet d'aménagement fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de l'établissement public responsable du projet doit se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

L'opération participera à la reconversion urbaine du camp militaire de Sathonay Camp, en assurant :

- la viabilisation du site, par la réalisation de 10 nouvelles voies (dont 4 venelles) et des réseaux souterrains nécessaires à l'édification des îlots de la ZAC Castellane,

- la création d'une armature d'espaces publics et d'espaces verts structurants pour la commune de Sathonay-Camp avec la réalisation du mail Castellane, de la place belvédère du marché, des jardins en terrasse et du mail central,

- l'amélioration du maillage viaire de la commune et de sa desserte par les transports en commun, grâce à la réalisation d'un terminus bus au carrefour de la voie nouvelle 2 et du boulevard de l'Ouest,

- le développement des modes doux, grâce à la création de 4 venelles piétonnes et de pistes cyclables sur l'axe vert, la voie nouvelle n° 2 et le mail central,

- une gestion alternative des eaux pluviales de voirie, grâce à la création de noues de rétention sur l'axe vert et le mail central.

Ces motifs et considérations justifient le caractère d'intérêt général du projet.

Conséquemment, la présente délibération vaut déclaration de projet au sens de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Conformément aux articles R 126-1 et R 126-2 du code de l'environnement, cette déclaration de projet fera l'objet de mesures de publicité telles que prévues par le code général des collectivités territoriales, ainsi qu'un affichage en mairie de Sathonay Camp.

Par ailleurs, pour une pleine information de la population, la Commune pourrait conserver à disposition du public un exemplaire du dossier d'enquête publique de l'opération, des observations enregistrées, de l'avis de monsieur le commissaire-enquêteur et de la présente délibération du conseil de Communauté valant déclaration de projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de l'enquête publique relative à la réalisation des espaces publics et réseaux de la ZAC Castellane et du secteur de l'axe vert à Sathonay Camp.

2° - Confirme l'intérêt général de cette opération et prononce la déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.